

Dossier de renouvellement de l'accréditation de l'ESPE-LR

1- Introduction

2- Présentation de l'ESPE-LR

- 2.1- Cartographie de l'offre de formation de l'ESPE-LR, effectif étudiant et réussite étudiante au master et au concours
- 2.2- Positionnement, structuration et gouvernance de l'ESPE-LR
- 2.3- Axes Stratégiques de l'ESPE-LR

3- Missions de l'ESPE-LR

- 3.1- Formation initiale et continue dans le domaine EEF
- 3.2- Recherche
- 3.3- Communication
- 3.4- Partenariat
- 3.5- Processus d'évaluation dans le cadre de la démarche qualité

4- Evolution du modèle de l'ESPE-LR pour sa mise en œuvre dans le cadre du projet d'accréditation

- 4.1- Contexte
- 4.2- Le schéma d'organisation générale proposé
- 4.3- Elément de calendrier
- 4.4- Mise en œuvre

5- Bilan de fonctionnement de l'ESPE-LR et perspectives suite à l'évolution du modèle

- 5.1- Objectifs atteints
 - 5.1.1- Responsabilité de la politique de formation des masters MEEF, de leur mise en place, évolution et fonctionnement.
 - 5.1.2- Fonctionnement en équipe plurielle
 - 5.1.3- Mise en place de parcours de pré-professionnalisation
 - 5.1.4- Mise en place de la structuration et la gouvernance de l'ESPE-LR
 - 5.1.5- Communication
- 5.2- Objectifs en passe d'être atteints
 - 5.2.1- Recherche dans le domaine EEF
 - 5.2.2- Budget projet
 - 5.2.3- Tutorat mixte
- 5.3- Objectifs pas encore atteints
 - 5.3.1- Processus d'évaluation dans le cadre de la démarche qualité
 - 5.3.2- Scolarité des étudiants
 - 5.3.3- Force de proposition du PAF et opérateur universitaire de la formation continue des personnels de l'éducation nationale
 - 5.3.4- Participation à la formation continue des enseignants, doctorants et enseignants chercheurs des universités
 - 5.3.5- Sentiment d'appartenance à l'ESPE des étudiants inscrits en master MEEF et de certains personnels réalisant leur mission dans le cadre des formations MEEF

6- Mise en situation professionnelle et dispositif d'accompagnement

- 6.1- Stage d'observation en licence
- 6.2- Stages SOPA de M1 MEEF
- 6.3- Stage SPA de M2 MEEF pour non lauréats
- 6.4- Stage en responsabilité et tutorat mixte pour les lauréats du concours
- 6.5- DASC: Dispositif d'aide, de soutien et de conseil

7- Tronc commun

7.1- Volume et distribution horaire



École supérieure

Version validée par le CA de la COMUE du 30 juin 2015

- 7.2- Contenus et réorganisation programmatiques
- 7.3- Fonctionnement
- 8- Recherche
- 9- Budget Projet
 - 9.1- Principe d'estimation des contributions des universités
 - 9.2- Estimation des contributions du rectorat
 - 9.3- Budget projet 2015 validé



1- Introduction

Ce dossier se réfère au dossier d'accréditation déposé en juillet 2013 qui a conduit à l'accréditation de l'ESPE-LR à compter du 1^{er} septembre 2013 au sein du PRES en partenariat avec les universités membres de ce PRES devenu COMUE « Languedoc Roussillon Universités ». Ce dossier indiquait que la mise en place de l'ESPE-LR se ferait en deux temps : le premier débutant le 1^{er} septembre 2013, date de création de l'ESPE-LR et le second débutant le 1^{er} septembre 2015, début du contrat quinquennal 2015-2020. Pendant cette première phase d'installation, uniquement deux personnels remplissant des fonctions administratives ont été mis à disposition de l'ESPE-LR, composante délocalisée sur 10 sites de formation et ayant environ 2900 étudiants inscrits dans les quatre mentions MEEF portées par l'ESPE-LR. La mise en place pédagogique des différentes mentions de master MEEF a profité de l'investissement des personnels des universités partenaires et du rectorat. Après cette phase et sur la base d'un bilan, il était envisagé, dans le dossier initial de 2013, de proposer un modèle d'ESPE qui lui permette de remplir pleinement ses missions.

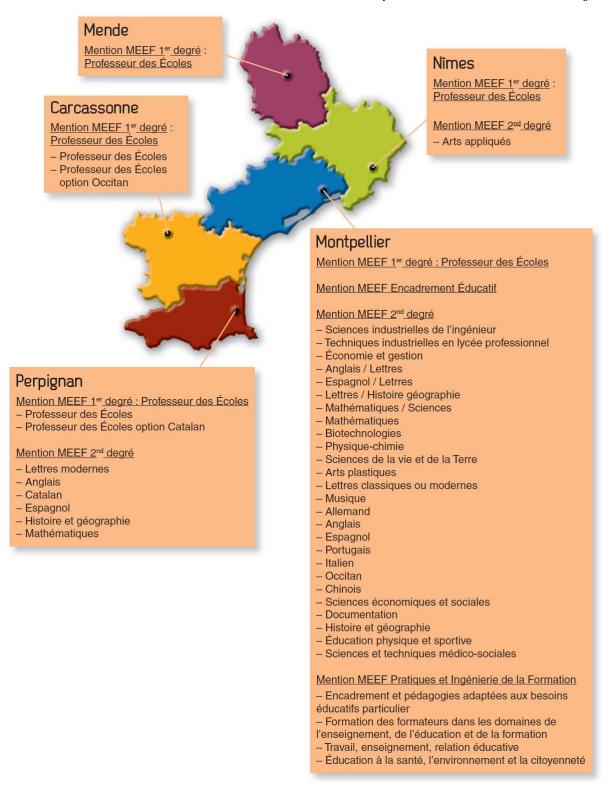
Ce dossier commencera, au paragraphe 2, par une description de l'ESPE-LR en termes d'effectif étudiant, de réussite en master et de réussite aux concours de recrutement. La cartographie de l'offre de formation y sera précisée ainsi que la structuration de l'ESPE-LR et ses axes stratégiques. Les missions de l'ESPE-LR sont détaillées au paragraphe 3. Dans le paragraphe 4 est présentée l'évolution du modèle de l'ESPE-LR. Un bilan accompagné de perspectives prenant en compte l'évolution du modèle est réalisé au paragraphe 5. Les paragraphes 6, 7 et 8 focalisent respectivement sur la mise en situation professionnelle et son accompagnement, sur les enseignements de tronc commun et leur évolution à partir du bilan réalisé et la recherche dans le domaine EEF. Le paragraphe 8 indique les principes sur lesquels repose l'élaboration du budget projet de l'ESPE-LR.

2- Présentation de l'ESPE-LR

2.1- Cartographie de l'offre de formation de l'ESPE-LR, effectif étudiant et réussite étudiante au master et au concours

La cartographie de notre offre de formation dans les 4 mentions de master MEEF est conforme au contenu du dossier d'accréditation déposé en juin 2013. Conformément aux indications de ce dossier et suite à la demande exprimée par le rectorat en 2013 lors de son élaboration, les parcours STMS et Biotechnologies de la mention MEEF 2nd degré ont été ouverts en septembre 2014. Il est envisagé une bi-localisation du parcours de mathématiques en septembre 2015 si les effectifs le permettent comme cela était également précisé dans le dossier initial. Les parcours de chinois et de portugais sont proposés dans la mention MEEF 2nd degré. Enfin, il est proposé de rajouter un parcours à la mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » intitulé « Education à la santé, l'environnement et la citoyenneté ». La cartographie envisagée à la rentrée 2015 est la suivante :

Version validée par le CA de la COMUE du 30 juin 2015

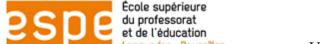


Les effectifs étudiants et résultats obtenus par les étudiants pour les quatre mentions MEEF sont les suivants :



			300 - 1100								MICE du 30
	EFFE	CTIFS	S ET R	EUSSIT	E DES	ETUDIAI	NTS MA	STER 1 E	ET MAST	ER 2 -	
	N	lentio	ns MEI	EF 1er [Dearé, 2	2nd Dea	ré et En	cadreme	nt Educa	atif	
			MEEF		3,		MEEF 2014				AT CONCOURS
		IVIII	VIEEF			IVIZ I	VIEEF 2012	- 2015		RESULTA	AT CONCOURS
	2013	-2014	2014	-2015		LAUR	EATS		Nombre	2014	2014
Intitulé des					Nombre			NON	de	2014	2014
parcours		taux de		Evolution			Nombre	LAUREAT	titulaires	Concours	
	Nombre	réussite	Nombre	des	Inscrits	Nombre	de	S	Formation	excep-	Concours rénové
	Inscrits	Master	Inscrits	effectifs		total	Parcours Adaptés		continue	tionnel	
						Manda	•				
UF1						Wentio	n 1er Degre	ı			
1er Degré	959	52%	986	3%	721	332	182	316	73	240 (+14	232 (+100 hors
		5275								hors LR)	LR
dont Catalan	13	54%	10	-23%	8	3		5		1	3
dont Occitan	8	63%	9	13%	7	5		2		10	2
Total 1er Degré	959	52%	986	3%	721	332	182	316	73	254	332
UF2					M	ention Enca	drement E	ducatif			
CPE	39	54%	34	-13%	46	30	15	14	2	8	19
					Mention Pr	atiques et l	ngénierie	de la Formati	on		
FEEF *	57	42%	46	-19%							
EPABEP *	17	65%	18	6%							
Total Mention PIF											
	74	54%	64	-7%							
UF3						Mention	2nd Degre	é	. 7		
Mathématiques	14	71%	27	93%	17	17	10	0	0	26	12
Physique-				0070					· ·		
Chimie	25	40%	24	-4%	23	10	10	0	13	5	2
SVT	24	63%	26	8%	24	23	18	1	0	21	12
Maths-	21	0070	20	070					U		12
sciences			14		3	3	2	0	0	7	
Bio-technologie			17						0		
UF4											
Arts Plastiques	19	42%	30	58%	21	21	18	0	0	7	4
Education											
Musicale	9	67%	8	-11%	12	7	5	5	0	6	4
Lettres											
Modernes	23	57%						_	0	22	15
Lettres		070/	50	92%	51	49	35	2			_
Classiques	3	67%							0	2	2
UF5				0.							
Allemand	4	75%	6	50%	3	3	0	0	0	8	3
Anglais	55	73%	50	-9%	56	45	30	11	0	18	18
Espagnol	52	58%	45	-13%	42	28	22	14	0	27	9
Italien	9	11%	11	22%	2	2	2	0	0	0	1
Occitan			4		1	1	1	0	0	2	2
Catalan	10	50%	11	10%	8	4	0	4	0	1	1
UF6			7								
Histoire-	70	44%	79	13%	31	24	22	7	0	10	16
Géographie	70	4470	19	13%	31	24	22	,	U	18	10
SES	7	57%	7	0%	5	4	4	1	0	11	3
Documentaliste	13	23%	10	-23%	15	13	6	2	0	4	3
	13	23/0		-23/0						+	3
STMS			5		6	5	3	1	0		
UF7											
EPS	64	81%	80	25%	71	70	19	1	0	31	34
UF8											
Arts Appliqués	5	2%	14	180%	6	6	2	0	0	2	2
Eco-Gestion	56	41%	68	21%	36	17	7	19	0	9	12
SII	22	46%	21	-5%	19	17	7	2	0	6	15
PLP Lettres -	54	30%	28	-48%	29	12	8	17	0	10	8
Langues ou HG		0070	_0			12		11		.0	
Total 2nd Degré	538	53%	635	18%	481	381	231	87	13	233	178

^{*} Ces masters ne sont proposés qu'au niveau du M2 dans le cadre de l'accréditation dès 2013/2014. Les chiffres d'inscrits et de réussite donnés pour 2013/2014 correspondent aux inscrits en M2 et non pas à des M1 comme le laisserait penser le tableau.



Pour ce qui concerne le 1^{er} degré, 70% des postes de professeur des écoles ouverts dans l'académie de Montpellier en 2014 ont été obtenus par nos étudiants de master MEEF 1^{er} degré. Le nombre de postes en académie est inférieur au nombre de nos étudiants. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, il est conseillé aux étudiants d'envisager de candidater au concours CRPE dans d'autres académies : suivant cette recommandation, environ 100 étudiants inscrits dans notre ESPE ont obtenu le concours dans une autre académie en 2014. Cette année de nombreux étudiants ont candidaté au concours supplémentaire ouvert à Créteil.

Pour ce qui concerne le 2nd degré (professeurs et CPE), nous avons constaté une augmentation de 15% des effectifs dans la mention 2nd degré, ce qui est conforme à notre volonté d'attirer plus d'étudiants, en particulier dans les disciplines déficitaires : nous observons cette année une augmentation de 92% d'effectif dans les parcours Mathématiques et Lettres, deux parcours manquant significativement de candidats préparés au métier. Nous espérons ainsi permettre à un plus grand nombre d'étudiants de réussir ces concours. La politique de communication à destination des étudiants de licence et de lycées permet d'attirer leur attention sur le manque de candidats préparés à certains concours du 2nd degré (mathématiques, lettres, sciences de l'ingénieur, anglais, allemand ...) et de les informer de la grande qualité de nos masters au regard des résultats obtenus.

En complément des parcours développés dans ces trois mentions du master MEEF « 1 et degré », « 2 nd degré » et « Encadrement Educatif » préparant à des concours de recrutement, la mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » regroupe des parcours qui permettent de développer les compétences d'enseignants ou de professionnels déjà en exercice afin de leur permettre de développer une expertise complémentaire dans une logique de formation continue et de formation de formateurs. Ces parcours s'adressent donc principalement à des enseignants ou à des professionnels déjà titulaires d'un master ou au moins d'un M1 (ou équivalent) et plus exceptionnellement à des étudiants en quête de réorientation vers les métiers de l'animation de la formation et de l'ingénierie de formation. Conformément à la réglementation, ils sont également accessibles dans une logique de validation d'acquis. Ils ne sont actuellement ouverts qu'au niveau M2. Une réflexion est en cours pour ouvrir un M1 qui pourrait être commun aux parcours formant des formateurs (FFEEF et ESEC notamment) afin que ces parcours puissent être ouverts à des domaines de formation autres que ceux de l'enseignement et de l'éducation et qu'une entrée au niveau licence puisse être proposée. Cette première année pourrait être ouverte à la rentrée 2016.

La mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » abrite quatre parcours :

- Formation de formateurs dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (FFEEF)
- Éducation et pédagogie adaptées aux besoins éducatifs particuliers et aux singularités (EPABEPS)
- Travail enseignant, relation éducative (TERE)

Ces données chiffrées prennent en compte que 17% de nos étudiants inscrits dans le second degré ne passe pas le concours.



• Education, Santé, Environnement, Citoyenneté (ESEC).

Les deux premiers parcours sont ouverts depuis la création des masters enseignement. Le premier parcours vise à former des enseignants qui aspirent à exercer une fonction dans la formation initiale ou continue des enseignants : tuteurs, formateurs professionnels (PEMF, PFA) intervenant en masters, conseillers pédagogiques, etc. Le second vise à former des enseignants désirant se spécialiser dans l'enseignement spécialisé pour les élèves en situation de handicap tout en préparant aux certifications mises en place par l'éducation nationale (CAPA-SH; 2CASH). Le troisième (TERE) est une création, produit d'une collaboration nouvelle au sein de l'ESPE entre universitaires, professionnels et services rectoraux de la formation continue. Il s'agit d'offrir des formations diplômantes dans le cadre de la formation continue et de développer la pratique de la validation d'acquis pour les enseignants. Son ouverture est prévue pour la rentrée 2015. Le quatrième (ESEC) est également une création et répond à un besoin nouveau de développer des compétences de formateurs, d'animateurs dans des domaines spécifique des éducations à la santé, à l'environnement et à la citoyenneté.

Ces parcours s'inscrivent ainsi dans les enjeux de formation tout au long de la vie, de professionnalisation : ils sont construits en cohérence et complémentarité avec la formation initiale et continue. A ce titre, ils proposent des modalités d'organisation adaptées aux contraintes professionnelles du public visé : formation hybrides alternant présentiel et formation à distance ; ouvertures de ces formations dans le cadre du Plan Académique de Formation ; regroupement des temps de formation le mercredi et/ou en période de vacances scolaires, etc. Ils permettent également par le jeu de la capitalisation d'UE de réaliser le parcours de formation sur plusieurs années. Le taux de réussite de cette mention (42% pour le parcours le parcours FEEF et 65% EPABEP) résulte du fait que certains étudiants (enseignant dans un établissement scolaire) préfèrent obtenir le M2 en deux années ce qui conduit à une baisse du taux de réussite du M2 en 1 an.

Ces parcours complètent les formations dans leurs domaines spécifiques et appuient les compétences transversales des enseignants et d'autres professionnels du monde de l'éducation et de la formation, ainsi que leurs pratiques innovantes.

En ce qui concerne la localisation des étudiants au niveau de l'académie, ces deux tableaux précisent la répartition des effectifs dans les différents sites de formation.

Répartitions par sites lorsque formation multisite

		1er De	gré			
10	"		Si	tes		
		Carcassonne	Mende	Montpellier	Nîmes	Perpignan
	M1 (y compris LR et Erasmus) 2013-2014	83	77	419	194	148
1er Degré	M1 2014-2015	99	82	431	186	187
	M2 (stagiaires-non admis- titulaires) 2014-2015	96	20	288	165	149



		2nd Degré		
Nom UF	Danasuna		Sit	tes
Nom UF	Parcours		Montpellier	Perpignan
		M1 2013-2014	24	3
UF 4	Lettres Modernes	M1 2014-2015	38	12
		M2 2014-2015	43	8
		M1 2013-2014	47	8
	Anglais	M1 2014-2015	37	13
		M2 2014-2015	78	8
UF 5		M1 2013-2014	44	10
	Espagnol	M1 2014-2015	34	11
		M2 2014-2015	33	9
		M1 2013-2014	52	18
UF6	Histoire- Géographie	M1 2014-2015	58	21
		M2 2014-2015	23	10

Ces chiffres attestent une augmentation conséquente des effectifs dans le parcours de lettres tant sur Montpellier que sur Perpignan. Les effectifs en M2 sont tributaires du nombre de fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie. Pour ce qui concerne la mention 1^{er} degré, les étudiants inscrits dans l'option « catalan » sont localisés en M1 et M2 sur Perpignan tandis que les étudiants inscrits dans l'option « occitan » sont localisés sur Carcassonne.

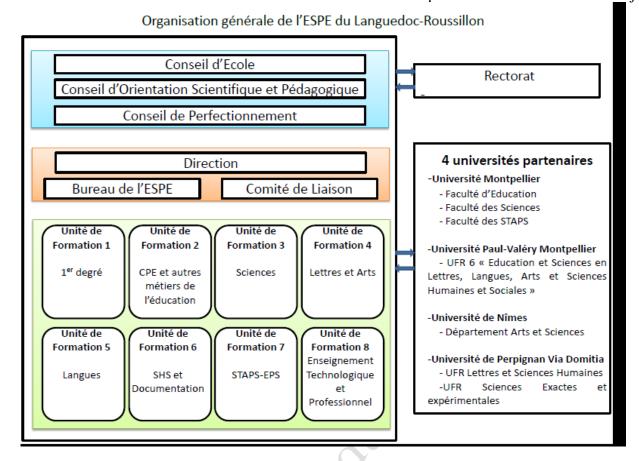
2.2- Positionnement, structuration et gouvernance de l'ESPE-LR

Suite au décret de création de l'ESPE-LR, cette dernière est une composante de la COMUE « Languedoc-Roussillon Universités ». Ce positionnement a été voulu en 2013 par les universités de la Région pour mettre en commun leurs compétences dans le domaine de l'enseignement, l'éducation et la formation, pour garantir le caractère coopératif et interuniversitaire de leur action et organiser ainsi un pilotage partagé de la formation des enseignants.

Conformément au dossier d'accréditation de 2013 et aux statuts² qui ont été votés par le conseil d'administration du PRES devenu COMUE après avis favorable du conseil d'Ecole, l'ESPE est structurée en 8 unités de formation (UF) ayant la mission de coordonner, dans le cadre d'une équipe plurielle académique, des parcours relevant soit d'un domaine scientifique commun soit d'un champ métier commun (Enseignement Professionnel et Technologique ou 1^{er} degré). Le rectorat et les 4 universités partenaires de la COMUE sont les partenaires de l'ESPE-LR. L'ESPE-LR agit ainsi pour le compte des 4 universités. L'organisation de l'ESPE-LR est la suivante :

²





La direction de l'ESPE est constituée du directeur, de 4 directeurs adjoints chargés respectivement de : « 1^{er} degré et Professionnalisation », « 2nd degré et Préprofessionnalisation », « Affaires générales » et « Recherche ». 5 chargés de mission ont été désignés dans les secteurs suivants : « Stage : mise en stage et suivi », « Professionnalisation », « Recherche » et « Communication ».

La désignation des responsables d'unités de formation a été réalisée début 2015 suite à une élection conformément au règlement intérieur⁴. Le bureau de l'ESPE, constitué de la direction de l'ESPE-LR, des responsables d'UF et de représentants du rectorat, se réunit très régulièrement (2 fois par mois au minimum) et traite de tous les dossiers d'actualité dans un cadre pluriel. Le bureau d'une UF a le rôle de coordonner les parcours qui lui sont associés. Le bureau des UF ainsi que les équipes pédagogiques fonctionnent également dans un cadre pluriel impliquant des représentants des différentes UFR concernées ainsi que des représentants du rectorat. Les 5 DASENs ou leur adjoint participent au bureau de l'UF « 1 et degré » tandis qu'un IEN ou IA-IPR a été désigné par le recteur « inspecteur référent » au niveau de chaque parcours. Ce sont les interlocuteurs privilégiés de l'ESPE, ils sont membres de l'équipe pédagogique du parcours qui les concerne.

Le comité de liaison réunit le recteur, les présidents d'université, leurs VP CFVU et le directeur de l'ESPE-LR. Ce comité de liaison traite des dossiers liés à la politique de site, à la stratégie déployée en matière de formation des enseignants et aux moyens apportés à l'ESPE-LR. Il se réunit à la demande du Recteur, de l'un des présidents d'université ou du directeur de l'ESPE-LR. Depuis la création de l'ESPE-LR, il se réunit régulièrement.

³ Lien du site web : http://www.espe-lr.fr/index.php/organisation/direction-de-l-espe

⁴ Lien du site web : http://www.espe-lr.fr/images/PDF/Onglet-Organisation/Statut-et-reglement-interieur/Reglement Interieur ESPE LR.pdf



Le conseil d'Ecole se réunit depuis sa constitution en janvier 2013. Les PV de ces conseils sont consultables sur le site de l'ESPE-LR⁵. Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique n'a pas pu se réunir du fait de la fusion des universités Montpellier 1 et Montpellier 2 : cette fusion a imposé un changement de périmètre le 1^{er} janvier 2015. Le COSP a été constitué en mai 2015 et doit se réunir fin juin 2015.

2.3- Axes stratégiques de l'ESPE-LR

Les trois axes stratégiques proposés dans le dossier initial demeurent des priorités pour notre ESPE. Nous souhaitons en rajouter un quatrième concernant les parcours conduisant à des concours manquant de candidats préparés et qualifiés.

2.3.1- ESPE-LR: Pôle de recherche et de formation dans le domaine « Formation-Education » au niveau du site

L'ESPE est un pôle de site dans le domaine de l'enseignement, l'éducation et la formation et participe de ce fait à la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche de l'Académie de Montpellier. A l'image des pôles de site Balard (Chimie) et Rabelais (Biologie-Santé), des structures de site telles que la MSH (Maison des Sciences de l'Homme), du collège doctoral, tous rattachés à la COMUE, l'ESPE structure la formation, la recherche dans ce domaine scientifique et le transfert de ces recherches vers la formation initiale et continue. Recherche et formation devraient s'en trouver plus visibles.

2.3.2- Licence : gage de réussite en master et dans le métier d'enseignant et de CPE

Réussir son entrée dans le métier d'enseignant suppose que l'étudiant acquière en cycle L trois compétences en plus de compétences purement disciplinaires : compétence professionnelle et connaissance du métier, compétence en langue vivante devant lui permettre d'avoir au moins un niveau B2 en M2, et compétence en usage numérique. A cette fin, et dès le lycée, un livret de formation informe les élèves que les quatre universités partenaires proposent, au sein des licences pouvant déboucher sur le master MEEF, des unités de formation de pré-professionnalisation. Ces unités permettent aux étudiants d'acquérir les compétences mentionnées en plus de celles propres à leur licence. Le dispositif EAP est intégré à ces unités d'enseignement.

2.3.3- ESPE-LR : force de proposition du plan académique de formation des personnels enseignants et enseignants-chercheurs

L'ESPE est une force de proposition pour l'élaboration du plan de formation tout au long de la vie des enseignants de la maternelle à l'université et des enseignants-chercheurs et doctorants. Le rectorat et l'ESPE détermineront par convention les orientations et les choix, les besoins spécifiques et les moyens mis en commun ou à disposition pour que le nouvel enseignant reçoive une formation complémentaire en continuité avec sa formation initiale afin de réussir son entrée dans le métier. La formation d'un enseignant doit être pensée et conçue sur une période allant du L2 aux premières années d'exercice du métier. La collaboration entre les services académiques, les enseignants et les enseignants-chercheurs des universités permettra d'élaborer ensemble, et en cohérence avec le plan de formation académique inter catégoriel, une formation tout au long de la vie qui tout à la fois réponde aux besoins de professionnalisation définis par l'employeur et tire profit des avancées de la recherche. Au côté de la DAFPEN, L'ESPE-LR sera également l'unique opérateur

⁶ Lien avec le site web : http://www.espe-lr.fr/livret-de-formation-de-l-espe-lr

⁵ Lien avec site web: http://www.espe-lr.fr/index.php/organisation/conseil-ecole

universitaire, au niveau de l'Académie, dans le domaine de la formation continue des personnels de l'Education Nationale pour le compte des quatre universités de la région. Les parcours du master MEEF mention Pédagogie et ingénierie de formation sont ouverts dans le cadre du Plan académique de formation selon des modalités négociées entre le rectorat et l'ESPE.

2.3.4- Accroître l'attractivité du master MEEF 2nd degré dans les filières déficitaires

Grâce à une communication efficace et objective à destination des lycéens et des étudiants de licence d'une part et la mise en place d'unités d'enseignement de préprofessionnalisation dans les 4 universités de l'académie couplées au dispositif EAP d'autre part, notre site a pour objectif de voir augmenter les effectifs des parcours conduisant à des concours ne parvenant pas à pourvoir tous les postes qui y sont ouverts (Mathématiques, Lettres, Sciences de l'Ingénieur, Anglais, Allemand ...).

3- Missions de l'ESPE-LR

Nous allons rappeler dans cette section les missions de l'ESPE-LR conformément à la loi et au regard du déploiement de la réforme depuis 2013.

3.1- Formation initiale et continue dans le domaine EEF

- L'ESPE-LR est chargée des quatre mentions MEEF de leur conception à la diplomation des étudiants ;
- L'ESPE-LR est chargée de la mise en place des parcours adaptés pour tous les fonctionnaires stagiaires concernés, ces parcours adaptés étant fixés par la commission académique présidée par le Recteur et constituée pour moitié de représentants de l'ESPE-LR;
- L'ESPE-LR, par l'intermédiaire de son directeur, est membre du comité d'élaboration du PAF soumis pour décision au recteur, et est partenaire du rectorat dans l'élaboration du plan académique de formation des personnels de l'éducation nationale de l'académie de Montpellier;
- L'ESPE-LR est, au niveau de l'Académie, l'unique structure universitaire opérateur en matière de formation continue des personnels de l'éducation nationale;
- L'ESPE-LR est un acteur de la formation continue des enseignants et enseignantschercheurs des universités.

3.2. Recherche

- L'ESPE-LR: à l'image des pôles de site existant déjà à la COMUE, l'ESPE-LR participe à la structuration de la formation, la recherche et son transfert vers la formation initiale et continue dans le domaine Enseignement, Education et Formation (EEF);
- L'ESPE-LR porte le développement d'axes fédérateurs de recherche sur des objets EEF s'appuyant sur les laboratoires des universités partenaires, et notamment le LIRDEF, de l'IREM, de la MSH et du collège doctoral.

3.3- Communication

- L'ESPE-LR est l'unique structure universitaire habilitée à communiquer pour le compte des 4 universités sur les formations portées par l'ESPE-LR en formation initiale et continue ;
- L'ESPE-LR participe avec les laboratoires, la MSH et le collège doctoral à la diffusion des travaux de recherche réalisés au niveau du site et à l'organisation de manifestations destinées à un large public.



3.4- Partenariat

• L'ESPE-LR agit pour le compte des quatre universités dans le pilotage des conventions et autres coopérations avec les partenaires : réseau des ESPE, collectivités territoriales, partenaires du réseau des ESPE (MAIF, MGEN, PREAC...), partenaires internationaux...

3.5- Processus d'évaluation dans le cadre de la démarche qualité

- Evaluation des formations par les étudiants et fonctionnaires stagiaires d'une part et anciens étudiants en poste d'autre part ;
- Organisation d'un conseil de perfectionnement des formations tous les deux ans ;
- Fonctionnement en équipe plurielle ;
- Fonctionnement du tutorat mixte :
- Efficacité de la communication interne et externe.

4- Evolution du modèle de l'ESPE-LR pour sa mise en œuvre dans le cadre du projet d'accréditation

4.1- Contexte :

- Le courrier de Madame la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle en date du 20 avril 2015 demande « que soit annoncé dans les meilleurs délais un calendrier permettant de mettre fin à la disjonction actuelle entre l'ESPE et la Faculté d'éducation ».
- Un bilan précis du fonctionnement de l'ESPE-LR a été réalisé dans le cadre de la rédaction du dossier d'accréditation 2015-2020. Ce bilan, qui montre la plus-value du travail réalisé depuis la création de l'ESPE, mettant en avant la notion d'équipe plurielle
 - au bénéfice d'une formation de qualité des futurs enseignants, liste les points forts et les points faibles de l'ESPE-LR ainsi que les pistes à mettre en œuvre afin de faire disparaitre les points faibles actuellement identifiés.
- Depuis l'intégration en 2008 de l'IUFM à l'UM2 (établissement ayant fusionné en janvier 2015 avec l'UM 1 pour créer l'Université de Montpellier), les personnels ont été confrontés à de nombreuses réformes (mastérisation, création des ESPE...) qui ont pu générer un sentiment d'inquiétude. Ils aspirent à une stabilisation de leur cadre de travail. C'est également le cas des équipes des autres universités impliquées historiquement dans la formation des enseignants.

4.2- Le schéma d'organisation générale proposé :

Conformément à l'article 5-1 des statuts de la COMUE-LRU, « en accord avec les membres sur les bases du projet partagé, et dès lors que les dispositions législatives ou règlementaires le permettront, la COMUE assurera la gestion de l'ESPE, composante de la COMUE et l'accréditation de ses diplômes ».

Compte tenu du fait que la COMUE-LRU ne dispose pas encore des moyens nécessaires et que les dispositions règlementaires (passage aux responsabilités et compétences élargies notamment) ne lui permettent pas d'assumer cette mission, la COMUE-LRU en confie la mise en œuvre et la gestion à l'Université de Montpellier, dans le cadre de la politique de site. Cette proposition s'inscrit également dans la continuité de l'intégration par l'UM2 de l'IUFM, principal acteur, et de la forte

implication de celle-ci dans la formation des enseignants et des personnels d'éducation de l'académie (entre 75 et 85 % de l'activité du champ quel que soit le critère retenu, ressources humaines, budget, patrimoine...).

A l'issue de la période d'accréditation, au regard des évolutions règlementaires et des moyens nécessaires dont la COMUE disposera pour assurer son fonctionnement, le schéma d'organisation proposé fera l'objet d'une évaluation pour parvenir à une gestion effective de l'ESPE-LR par la COMUE-LRU.

L'ESPE-LR, composante de la COMUE-LRU, assure ses missions avec les universités membres de la COMUE-LRU, en étroite collaboration avec le rectorat conformément à l'article L 721.2 du code de l'éducation. Elle met en commun toutes les compétences présentes dans les universités dans le domaine de la formation des enseignants et des personnels d'éducation, garantit le caractère coopératif et interuniversitaire de son action et assure un pilotage partagé de la formation des enseignants.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration de la COMUE-LRU approuve par délibération le portage de l'ESPE-LR par l'UM, et la gestion des activités administratives, financières et de ressources humaines qui y sont afférentes.

Dans le même temps, une révision statutaire sera soumise au vote du CA de l'UM après avis du CT. Celle-ci comportera :

- la disparition de la FDE;
- l'inscription de l'ESPE-LR, composante de la COMUE-LRU, dans les statuts de l'UM au travers d'un nouvel alinéa placé en fin de l'article 5 des statuts de l'UM indiquant que l'UM assure le portage de l'ESPE-LR au titre de la politique de site incarnée par la COMUE-LRU: « Par ailleurs, l'UM en tant qu'établissement partenaire au titre de l'article L 721-2 du code de l'éducation, assure le portage au titre de la politique de site de l'ESPE LR, composante de la COMUE LRU ».

L'UM s'engage à maintenir un pilotage partagé comme prévu dans les statuts de l'ESPE-LR, notamment au travers du comité de liaison, de la composition du Conseil d'ESPE et de l'organisation en UF.

• L'ESPE-LR verra, au sein de l'UM, ses moyens financiers et humains sacralisés et gérés par l'UM dans le cadre de la politique de site. Dans la même logique, l'UM continuera d'assurer la gestion et l'entretien des locaux dont elle avait la charge dans le cadre de la FDE, et notamment les relations avec les Conseils départementaux. Les personnels IATS titulaires et contractuels de l'actuelle FDE exerceront leurs fonctions pour l'ESPE-LR et bénéficieront d'une gestion par la CPE de l'établissement et des mêmes conditions indemnitaires, d'horaires et de congés que les autres agents de l'UM. De la même façon, les carrières des personnels enseignants et enseignants-chercheurs seront gérées selon les procédures en cours à l'UM. Les personnels de l'actuelle FDE, agents de l'UM, restent affectés à l'UM; ils exercent leurs activités dans le cadre du projet porté par l'ESPE LR, composante de la COMUE LRU.

4.3- Eléments de calendrier :

Les principes de la mise en œuvre du modèle de fonctionnement de l'ESPE ainsi que son calendrier de mise en place seront intégrés au dossier d'accréditation, lequel devra être validé avant le 7 juillet 2015.

Le processus évoqué, qui devra être achevé au 1^{er} octobre 2015, démarrera avec le vote des conseils des établissements, après avis des CT de l'UM et de la COMUE-LRU, par :

- L'approbation, par délibération du Conseil d'Administration de la COMUE-LRU, du portage de l'ESPE-LR par l'UM dans le cadre de la politique de site ;
- La modification des statuts de l'UM telle qu'évoquée ci-dessus par le Conseil d'Administration de l'Université de Montpellier.

A l'issue de ces votes, débutera la période de l'adaptation des statuts de l'ESPE. La finalité du dispositif doit, pour des questions budgétaires, coïncider avec une année civile, si possible compte tenu des contraintes de calendrier liées à la préparation budgétaire, au 1^{er} janvier 2016.

4.4- Mise en œuvre :

• La COMUE LRU confie, avec l'accord de tous les signataires, le portage de l'ESPE-LR, et les activités de gestion administrative, humaine et financière de l'ESPE-LR, à l'université de Montpellier. Les statuts de l'ESPE-LR seront conservés et adaptés en conséquence de ce portage, et approuvés par le Conseil de l'ESPE-LR, le CA de la COMUE-LRU et le CA de l'UM après avis des CT.

L'ESPE-LR bénéficiera du soutien administratif de l'UM à l'identique du traitement réservé à la FDE jusqu'à présent.

• Gestion de la scolarité

A partir de septembre 2016, tous les étudiants inscrits à un master MEEF sont inscrits au niveau de l'ESPE-LR. Les cartes d'étudiants inscrits dans les diplômes portés par l'ESPE-LR et tout autre document les concernant font mention de la COMUE éventuellement associés aux logos des universités partenaires.

Dans la période transitoire, l'ESPE-LR aura accès à toutes les informations relatives aux étudiants inscrits aux masters MEEF dont les inscriptions sont gérées par les universités partenaires.

Les diplômes seront délivrés sous le double sceau COMUE et l'ensemble des universités partenaires de l'ESPE-LR.

Gestion financière et comptable

Le budget de l'ESPE-LR est géré au sein de l'université de Montpellier sous la forme d'un BPI bénéficiant à ce titre d'une large autonomie.

Toutes les décisions d'ordre budgétaire relatives à l'ESPE-LR doivent, après un avis du conseil d'Ecole et du CA de la COMUE, être soumises au vote des conseils de l'UM.

• Politique de ressources humaines

Dans le schéma d'organisation proposé, l'ensemble des personnels de l'actuelle FDE restent affectés à l'UM et gérés administrativement et financièrement par l'UM; celle-ci assure la gestion de la masse salariale correspondante.

L'ouverture au concours ou les publications d'emplois vacants demandées par les instances de l'ESPE-LR, seront soumises au vote des conseils de l'UM, après avis du CA de la COMUE-LRU.

• Immobilier

L'UM assure pour le compte de l'ESPE-LR les dépenses d'entretien courant du patrimoine aujourd'hui affecté à la FDE et dédié à la mission de formation des enseignants dévolue à l'ESPE-LR.

• Relations de l'ESPE-LR avec la COMUE-LRU

Un bilan annuel de l'ensemble des opérations de gestions financière et comptable, de gestion de ressources humaines et de gestion du patrimoine de l'ESPE est présenté au CA de la COMUE-LRU.

• Communication de l'ESPE-LR

L'ESPE-LR communique pour le compte des 4 universités de l'Académie de Montpellier dans le domaine de la formation des enseignants et des personnels d'éducation. Tous les éléments de communication de l'ESPE-LR font figurer le logo de la COMUE-LRU et ceux des 4 universités partenaires. Les personnels des composantes de l'UM et des universités partenaires, dont les fonctions sont exercées pour l'ESPE-LR communiqueront, de la même façon, au nom de l'ESPE-LR. La politique de communication est validée par le comité de liaison de l'ESPE-LR. Les universités partenaires permettent à l'ESPE-LR d'organiser des manifestations à destination des étudiants des masters MEEF et potentiels futurs étudiants. La COMUE-LRU apporte son soutien à l'UM pour certaines actions de communication.

Directeur de l'ESPE-LR:

- Il assure le rôle fixé par la loi et rappelé dans les statuts de l'ESPE-LR.
- Il assure la direction de l'ESPE-LR.
- Il prépare et exécute le BPI de l'ESPE-LR.
- Il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'ESPE-LR.
- Il assure les relations avec les autres composantes partenaires de l'ESPE-LR.
- Il assure la liaison avec les instances de l'ESPE-LR.
- Il peut recevoir délégation de signature du président de l'UM pour les affaires concernant l'ESPE-LR.
- Il peut avoir autorité fonctionnelle sur les personnels des universités partenaires, dont les fonctions sont exercées pour l'ESPE-LR, sur décision du ou des chefs d'établissement concernés.

5- Bilan de fonctionnement de l'ESPE-LR

Les missions de l'ESPE-LR ayant été rappelées, il convient maintenant de faire un bilan identifiant les objectifs atteints, ceux qui sont en passe de l'être et enfin ceux qui ne le sont pas encore. Ces bilans sont réalisés au regard du déploiement de la réforme depuis septembre 2013 et du dossier d'accréditation déposé en 2013.



5.1.1- Responsabilité de la politique de formation des masters MEEF, de leur mise en place, évolution et fonctionnement.

Réalisé

- o **Mise en place des 4 mentions MEEF** au niveau de l'académie en veillant à ce que la formation proposée au niveau de l'académie soit la même pour un parcours donné.
- o **Mise en place des parcours adaptés** en septembre 2014 suite à la commission académique présidée par le recteur en septembre 2014 et au courrier du ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 21 juillet 2014.
- o **Mise en place d'un tronc commun** suivi d'une part par tous les étudiants de la mention 1^{er} degré et d'autre part par tous les parcours du 2nd degré en M1 et M2.
- o **Mise en place du DASC** (Dispositif d'Aide, de Soutien et de Conseil) à destination des fonctionnaires stagiaires en difficulté importante (voir Section 5.4).
- Cadrage académique des mémoires de master: dès septembre 2014, un cadrage académique des mémoires de master des 3 mentions de master MEEF « 1^{er} degré », « 2nd degré » et « Encadrement Educatif » a été réalisé au niveau de l'ESPE⁷
- O Cadrage académique du tutorat mixte: après une première année de fonctionnement, et avant le mois de juillet 2015, un cadrage académique inter-degré du tutorat mixte sera soumis au conseil d'Ecole. (voir section 5.4)
- Accueil conjoint rectorat et université: un temps d'accueil et d'information de cadrage de la formation est mis en place de manière conjointe par le rectorat et l'ESPE, dans le cadre de l'ESPE; un temps d'accueil des tuteurs est également réalisé.

• En cours de réalisation

O Cadrage relatif au contenu des parcours adaptés.

Sur la base du fonctionnement de l'année 2014/2015, le rectorat et l'ESPE proposeront un cadrage relatif à l'élaboration des parcours adaptés et une organisation permettant de proposer avant le 15 septembre une formation adaptée aux fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie fin aout 2015. Une telle contrainte de calendrier impose de demander aux fonctionnaires stagiaires, dès leur affectation dans l'académie de Montpellier, SPE leur cursus universitaire antérieur ainsi que leur éventuelle expérience professionnelle.

Conception du site web et d'un ENT de l'ESPE permettant aux étudiants et à tous les acteurs d'accéder à toutes les informations relatives à la formation. Un site web de l'ESPE-LR créé *ex-nihilo* (www.espe-lr.fr) a été mis en ligne en avril 2015. Il a été conçu pour être un site d'information à destination des étudiants (actuels et futurs) et des acteurs de la formation

⁷ Lien avec le site web de l'ESPE-LR : http://www.espe-lr.fr/images/PDF/Vademecum_stagiaire/Cadrage_Memoire_Master_MEEF_2014.pdf ESPE-LR - 2 place Godechot- 34092 Montpellier cedex 05



des futurs enseignants. Cela constitue une étape importante en termes de communication.

- La nouvelle organisation décrite dans le paragraphe 2 devra permettre pendant l'année universitaire 2015/2016 d'atteindre cet objectif.
- Volume horaire des formations: Après une année de fonctionnement du master, un travail sera réalisé dès l'automne 2015 afin d'envisager une diminution des heures d'enseignement présentielles en particulier en M2 pour ce qui concernent les fonctionnaires stagiaires.

5.1.2- Fonctionnement en équipe plurielle⁸

Réalisé

- O Statuts de l'ESPE-LR: les statuts et le règlement intérieur de l'ESPE-LR cadrent déjà précisément le principe du travail en équipe plurielle dans toutes les instances (bureau de l'ESPE, bureau des Unités de Formation, désignation d'un inspecteur référent par parcours, ...)
- o **Une commission « Equipe plurielle »** s'est réunie régulièrement abordant les thématiques transversales suivantes
 - Enseignement Tronc Commun
 - Evolution de la formation proposée en M2 et dans le parcours adaptés
 - Formation de formateurs
 - Tutorat Mixte
 - Mission des PFA

• En cours de réalisation

- o Elaboration d'une formation des PFA et tuteurs en septembre 2015
- o Organisation dans un cadre pluriel de la rencontre des tuteurs terrain, PFA, corps d'inspection et tuteurs universitaires
- o Proposition dans un cadre pluriel de la répartition des enseignants à temps partagés et PFA
- Réalisation, en complément des statuts de l'ESPE-LR, d'une charte de fonctionnement du travail en équipe plurielle qui sera proposée au conseil d'Ecole en juillet 2015.

Moyens pour atteindre totalement l'objectif

O Evaluation du fonctionnement des équipes plurielles : dès que l'ESPE aura les moyens humains lui permettant de mettre en place une politique d'évaluation, le fonctionnement des équipes plurielles sera analysé et des propositions d'amélioration faites si de besoin.

5.1.3- Mise en place de parcours de pré-professionnalisation

Réalisé

O Dans toutes les licences pouvant conduire au métier d'enseignant ou de CPE, les quatre universités proposent des unités d'enseignement en L2 et L3 préparant au métier d'enseignant et de CPE et comportant des stages en établissement scolaire du 1^{er} et 2nd degrés.

⁸ La notion d'équipe plurielle regroupe le travail réalisé par les universitaires des différents UFR partenaires de l'ESPE et les personnels de l'éducation nationale (inspecteurs, chef d'établissement, tuteur terrain, PEMF, PFA...)



 Des parcours permettant un renforcement en mathématiques et en lettres sont proposés en licence afin de faciliter la réussite des étudiants en master MEEF 1^{er} degré.

• En cours de réalisation

- Coordination au niveau de chaque site universitaire et des inspecteurs pédagogiques pour la mise en stage des étudiants de licence en lien avec le contexte pédagogique des supports de stage (notion d'établissement formateur)
- o Prise en compte lors du stage SOPA de M1 de l'expérience déjà acquise par l'étudiant lors de sa licence.

• Dispositif mis en place pour atteindre totalement l'objectif

 Les enquêtes auprès des étudiants de master interrogeront également les étudiants sur le continuum de formation Licence-Master.

5.1.4- Mise en place de la structuration et de la gouvernance de l'ESPE

• Réalisé

- o Les Unités de Formation constituent l'ossature de l'ESPE-LR. Leurs responsables ont été désignés à la suite d'un processus électoral. Ils participent activement au bureau de l'ESPE et constituent le relais entre les 30 équipes pédagogiques de parcours et la direction de l'ESPE-LR, permettant à la fois de faire remonter des problématiques et transmettre des informations.
- o Une direction composée de 4 directeurs adjoints et 5 chargés de missions a été validée par le conseil d'Ecole.
- o Le bureau de l'ESPE constitue l'équipe de direction de l'ESPE-I R
- Le comité de liaison s'est réuni régulièrement (6 fois par an) afin de traiter de la politique de site, la stratégie de l'ESPE-LR et des moyens à apporter à l'ESPE-LR.

• En attente de moyens apportés à l'ESPE-LR

- o Le fonctionnement politique de l'ESPE-LR est satisfaisant et permet une gouvernance respectant et impliquant tous les partenaires universitaires et le rectorat.
- L'évolution du modèle décrite dans le paragraphe 4 donne à l'ESPE-LR les moyens administratifs afin de remplir ses missions.

5.1.5- Communication

Réalisé

- ESPE unique structure universitaire habilitée à communiquer sur les formations MEEF pour le compte des 4 universités de la région :
 - L'ESPE a réalisé dès décembre 2013 un livret présentant l'intégralité de l'offre de formation académique de l'ESPE-LR ainsi que les fondements de la réforme de la formation des enseignants;
 - L'ESPE-LR participe, pour le compte des 4 universités de la région, aux différents salons d'étudiants et aux JPO des universités de la région ;
 - Un site web de l'ESPE-LR a été créé *ex-nihilo*.



• Outils à mettre en place pour atteindre totalement l'objectif

- o Création d'un ENT permettant à tous les étudiants et acteurs de la formation de pouvoir partager une information en interne ;
- Réalisation d'un annuaire en ligne de tous les acteurs de la formation MEEF (personnels administratifs, enseignants et enseignants-chercheurs);
- o Réalisation d'un livret d'accueil à l'ESPE-LR.

5.2- Objectifs en passe d'être atteints

5.2.1- Recherche dans le domaine Enseignement, Education et Formation

• Etat des lieux

Un directeur-adjoint et deux chargées de mission ont été désignés par le conseil d'Ecole afin d'identifier toutes les forces en présence, de proposer des axes fédérateurs et de participer à la commission « Recherche » du réseau des ESPE. Le travail a débuté mais n'est pas encore finalisé. Ce point fait l'objet d'une section spécifique dans ce dossier.

5.2.2- Budget Projet

- *Etat des lieux*: les règles partagées par les partenaires ont été fixées, validées et appliquées en 2014 dans le périmètre restreint aux masters portés par l'ESPE-LR en 2013/2014 c'est-à-dire les masters MEEF 1^{ière} année.
- *Perspectives*: en 2015, nous allons bâtir un budget projet 2016 couvrant l'intégralité du périmètre des masters MEEF portés par l'ESPE c'est-à-dire les quatre mentions de master MEEF. Ce budget projet permet à la fois d'estimer les apports des différents partenaires mais également, sur la base des déclarations des différents partenaires, d'avoir une parfaite connaissance des acteurs de la formation des enseignants. C'est sur cette base que sera constitué un annuaire de l'ESPE regroupant tous les personnels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs.

Le paragraphe 8 donne des informations complémentaires.

5.2.3- Tutorat mixte

• **Situation actuelle**: le tutorat mixte s'est mis en place cette année dans le 1^{er} et 2nd degrés sans qu'un cadrage académique inter-degré n'ait été fixé. Sur la base de cette année de mise en place, un cadrage académique dont les grandes lignes sont décrites dans la section 5.3 sera proposé au conseil d'Ecole en juillet 2015 pour une application pour la rentrée 2015.

5.3- Objectifs pas encore atteints

5.3.1- Processus d'évaluation dans le cadre de la démarche qualité

• Situation actuelle

- O Seules des évaluations partielles (auprès de fonctionnaires stagiaires du premier degré de l'Hérault, auprès des fonctionnaires stagiaires du second degré dans le cadre du tronc commun) ont pu être réalisées. Des rencontres ont eu lieu entre représentants étudiants et les responsables de parcours. Les résultats aux concours sont un indicateur de la qualité des formations proposées.
- Objectifs dès que les moyens humains seront mis à disposition de l'ESPE cad une fois l'évolution du modèle présenté au paragraphe 4 sera mise en place.



- O La démarche qualité est une priorité de l'ESPE-LR puisqu'elle a en charge la mise en place de formations nouvelles qui doivent pouvoir évoluer sur la base du retour des étudiants et étudiantsfonctionnaires stagiaires et des enseignants exerçant sur 10 sites et impliquant 6 UFR.
- Cette politique d'évaluation est pilotée par l'ESPE au niveau de sa direction conformément à une charte de l'évaluation qui sera proposée au conseil de l'ESPE en 2015.
- o Ce processus d'évaluation dans le cadre de la démarche qualité concerne :
 - la qualité de la diffusion des informations auprès des étudiants et de tous les acteurs de la formation;
 - le fonctionnement en équipe plurielle ;
 - l'évaluation des formations par les étudiants et anciens étudiants ainsi que par tous les acteurs de la formation (dont les inspecteurs référents, chefs d'établissement, tuteurs « terrain », PEMF, PFA,...).
 - Le devenir des étudiants à la sortie de l'ESPE ainsi que 3 ans après leur sortie.
 - La mise en place de l'alternance intégrative en M2 au niveau de chaque mention

Il passe également par

- des rencontres régulières (au moins deux fois par semestre) des délégués de parcours par leur responsable de parcours
- des rencontres régulières (au moins deux fois par semestre) des représentants étudiants des 8 unités de formation et des représentants étudiants du conseil de l'ESPE-LR) par la direction de l'ESPE-LR
- la tenue d'un conseil de perfectionnement tous les deux ans.
- Le président ou la présidente de ce conseil ne sera pas membre de l'ESPE-LR.

5.3.2- Scolarité des étudiants

- Situation actuelle
 - o aucune inscription réalisée au niveau de l'ESPE;
 - o liste d'étudiants connue au mois de novembre seulement ;
 - o aucun accès aux profils des étudiants des masters MEEF (cursus précédent, origine géographique, coordonnées permettant de contacter les étudiants...);
 - Jury académique organisé sur la base de PV établis dans les 6 UFR partenaires;
 - o Pas de règlement des études académique publié.
- Objectifs dès que les moyens humains seront mis à disposition de l'ESPE cad dès l'évolution du modèle décrite au paragraphe 4 sera réalisée
 - o Dès la rentrée 2015/16
 - Validation d'un règlement des études des 4 mentions de master MEEF en juillet 2015 par le conseil d'Ecole pour validation par les conseils des universités et communication aux étudiants à la rentrée universitaire et communication via le site web.



• L'ESPE-LR a accès à toutes les données relatives aux étudiants inscrits aux masters MEEF dont les inscriptions sont gérées par les universités partenaires. Cet accès permet d'établir un cahier de bord des formations MEEF et avoir une connaissance fine du public étudiant inscrit en masters MEEF.

o A partir de la rentrée 2016

Tous les étudiants inscrits à un master MEEF sont inscrits au niveau de l'ESPE-LR. Les cartes d'étudiants inscrits dans les diplômes portés par l'ESPE-LR et tout autre document font mention de la COMUE éventuellement éventuellement associés aux logos des universités partenaires. Les différentes UFR partenaires ont un accès à la scolarité centrale de l'ESPE-LR, les personnels de proximité pouvant réaliser les inscriptions et introduire les résultats aux examens des étudiants.

5.3.3- L'ESPE-LR: Force de proposition du PAF et opérateur universitaire de la formation continue des personnels de l'éducation nationale pour le compte des 4 universités partenaires

Situation actuelle

- L'ESPE participe à la réflexion devant conduire à la formation des T1-T2 d'une part et des PFA et tuteurs d'autre part.
- O Les réponses aux appels d'offres du Rectorat ne sont pas actuellement traitées au niveau de l'ESPE mais des niveau des universités et des UFR (notamment FDE et IREM).

• Objectifs à atteindre

- O A la suite de la réorganisation de l'ESPE, selon les objectifs et le calendrier énoncés dans la chapitre 4, l'ESPE-LR sera amenée à jouer pleinement son rôle dans la formation continue des personnels enseignants en partenariat avec la DAPEN.
- L'année 2015/2016 sera consacrée à la mise en place d'une organisation de travail avec le rectorat et d'une mobilisation des enseignants de l'ESPE en vue de l'élaboration de formations nouvelles répondant à des besoins en termes de formation continue. Les enseignants et enseignants-chercheurs de toutes les UFR partenaires sont très intéressés pour participer à ce travail.
- O Une convention Rectorat/ESPE sera élaborée et abordera tout particulièrement le dispositif de la formation continue et du rôle que doit jouer l'ESPE en termes de force de proposition de formation continue des personnels de l'Education Nationale notamment pour développer des dispositifs de formation continue diplômants.

5.3.4- Participation à la formation continue des enseignants, doctorants et enseignants-chercheurs des universités

• **Situation actuelle**: faute de moyens, aucune participation n'a eu lieu, aucune sollicitation des universités partenaires n'a été faite.

• Perspective :

 Les personnels de l'ESPE-LR investis dans le travail concernant la formation continue des personnels de l'Education Nationale seront également chargés d'organiser la participation à la formation

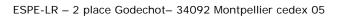


continue des enseignants, doctorants et enseignants-chercheurs sur la base des demandes des établissements.

 Les demandes de formation à l'enseignement proposées par le Collège doctoral pour les doctorants seront adressées directement à l'ESPE.

5.3.5- Sentiment d'appartenance à l'ESPE des étudiants inscrits en master MEEF et de certains personnels réalisant leur mission dans le cadre des formations MEEF

- **Situation actuelle**: Le sentiment d'appartenance des étudiants inscrits aux masters MEEF et des personnels investis dans la formation portée par l'ESPE-LR reste inégal.
- Méthodologie à mettre en œuvre afin de développer le sentiment d'appartenance à l'ESPE-LR de tous les étudiants MEEF et des personnels réalisant leur mission dans le cadre des formations MEEF
 - O Dispositif à mettre en œuvre concernant tout autant les étudiants que les personnels
 - Signalétique des sites de formation consacrés à la formation des enseignants associant systématiquement l'ESPE-LR;
 - Communication interne efficace qui suppose que l'ESPE ait les courriels utilisés par les personnels et étudiants concernés par l'ESPE-LR;
 - Réalisation d'un annuaire des personnels de l'ESPE-LR
 - Site web permettant aux étudiants et personnels d'avoir toutes les informations pertinentes en temps réel ;
 - Réalisation d'un ENT permettant d'accéder aux informations qui ne peuvent pas être publiques;
 - o Sentiment d'appartenance à l'ESPE-LR de tous les étudiants
 - A réaliser pour l'année universitaire 2015/2016
 - Carte d'étudiant sur laquelle le logo de l'ESPE est visible
 - Diplômes délivrés sous le double sceau de la COMUE et de l'ensemble des universités partenaires de l'ESPE-LR.
 - Création d'évènements par l'ESPE : journée d'accueil, remise de diplômes,...
 - Soutien aux associations étudiantes au niveau de l'ESPE-LR
 - Temps ou structures destinées à créer du lien entre M1, M2 (ainsi que T1 et T2)
 - A partir de l'année universitaire 2016/2017
 - Pré-inscription aux mentions MEEF au niveau de l'ESPE et scolarité propre de l'ESPE-LR travaillant en réseau avec les scolarités des UFR partenaires.
 - O Sentiment d'appartenance à l'ESPE-LR de tous les personnels réalisant leur mission dans le cadre des formations MEEF
 - A réaliser pour l'année universitaire 2015/2016
 - Poursuite des rencontres régulières de la direction de l'ESPE avec l'ensemble des personnels sur les différents sites





- Création d'un annuaire, listes de diffusion, espaces de partage
- Organisation de manifestations au niveau de l'ESPE-LR
- Création d'une lettre interne sous format double page : infos de la vie de l'ESPE-LR, projets, évènements, soutenance de thèse, publication d'ouvrages
- Les personnels des composantes des universités partenaires, dont les fonctions sont exercées pour l'ESPE-LR, communiqueront, de la même façon, au nom de l'ESPE-LR.

6- Alternance Intégrative : Mise en situation professionnelle et dispositif d'accompagnement

6.1- Stages d'observation (SO) en licence

Comme indiqué précédemment, toutes les universités proposent aux étudiants de licence conduisant au métier d'enseignant ou de CPE des unités d'enseignements de préprofessionnalisation comportant en L2 et L3 un stage dans le 1^{er} degré et/ou 2nd degré. L'expérience professionnelle acquise par les étudiants ayant le statut d'EAP est évidemment reconnue dans les UE de préprofessionnalisation et ceci d'autant plus qu'il est prévu des temps d'observation soit dans le 1^{er} degré soit dans le 2nd degré. L'enseignement proposé dans ces unités d'enseignement comprend de la didactique, l'observation du fonctionnement d'une classe, des connaissances sur le système éducatif et les valeurs sur lequel il repose et permet, enfin, à l'étudiant, lors des stages proposés en L2 et L3 de préciser son projet professionnel. Ce contact avec la réalité du métier a pour but de confirmer un attrait pour la profession et de stimuler la motivation. Pour certains étudiants, il peut être l'occasion de prendre conscience qu'une réorientation est à envisager.

Lors de l'évaluation des formations en master MEEF par les étudiants, la plus-value apportée par ces unités d'enseignement sera analysée. D'autre part, l'expérience acquise lors des stages de licence sera prise en compte lors de la réalisation du stage SOPA de M1 MEEF. En effet, un étudiant ayant déjà appris à observer une classe pourra plus rapidement réaliser de la pratique accompagnée.

6.2- Stages d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) en M1 MEEF

Lors de ce stage d'une durée de un mois réparti pendant l'année universitaire du M1 MEEF, l'étudiant identifie les missions du futur enseignant et de la communauté éducative dans laquelle il doit s'insérer. Il se voit proposer une prise en charge progressive des cours, après une phase d'observation, en présence d'un conseiller pédagogique responsable de la classe d'accueil. L'étudiant commence ainsi à acquérir une expérience directe de l'enseignement. Ces expériences, préparées en amont du stage, sont ensuite analysées en cours de formation. Le conseiller pédagogique aura connaissance des éventuelles compétences que l'étudiant pourrait avoir acquis en licence dans le cadre des unités d'enseignement de préprofessionnalisation. Le descriptif des maquettes des trois

ESPE-LR - 2 place Godechot - 34092 Montpellier cedex 05

⁹ Ce terme général « conseiller pédagogique » identifie tant en 1^{er} degré qu'en second degré l'enseignant accueillant le stagiaire dans sa ou ses classes.



mentions MEEF « 1^{er} degré », « 2nd degré » et « Encadrement Educatif » donnera des informations plus précises sur l'organisation de ces stages. Un guide à destination des conseillers pédagogiques ¹⁰ accueillant les étudiants dans leur classe est réalisé et placé sur le site web de l'ESPE-LR afin d'en permettre une large et facile diffusion.

6.3- Stage de pratique accompagnée (SPA) en M2 MEEF pour non lauréats

Les étudiants de M2 MEEF non lauréats de concours doivent réaliser un stage de pratique accompagnée d'une durée d'au moins 8 semaines dans le premier degré¹¹ et de 11 semaines dans le 2nd degré. Ce stage a pour principal objectif d'approfondir la pratique acquise en master 1. Il comprend deux phases :

• Une phase d'accueil : le tuteur métier indique aux étudiants la suite de la programmation pédagogique à assurer (thèmes, sujets d'études, séquences...) et donne des conseils à chaque étudiant pour la conception de ses cours.

• La pratique accompagnée :

Chaque M2 intervient sur tout ou partie d'une ou plusieurs classes de son conseiller pédagogique. L'étudiant assure les cours qui lui ont été confiés, évalue, assiste aux conseils de classe etc. Le conseiller pédagogique encadre son apprentissage (temps d'entretien et de bilan en dehors des cours) et assiste à tous ses cours.

Ce stage fera l'objet d'une visite du tuteur universitaire.

Le stage SPA offre également la possibilité à chaque étudiant qui le souhaite de compléter la collecte des données nécessaires à la réalisation de son mémoire de master. Enfin l'exercice professionnel permet à l'étudiant de valider les compétences numériques en vue de la validation du C2I2e.

6.4- Stage en responsabilité et tutorat mixte pour les lauréats du concours

6.4.1- Principe et mise en place du tutorat mixte des fonctionnaires stagiaires

Le tuteur de terrain et le tuteur universitaire sont des acteurs majeurs de la formation conformément au BO n°25 du 19 juin 2014. Ils inscrivent leur action dans le cadre des objectifs et finalités de la formation des parcours des masters MEEF et s'appuient sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Au regard de leur expérience et de leur expertise, ils constituent pour le futur enseignant deux personnes ressources dans l'analyse de l'ensemble des postures et situations professionnelles rencontrées et particulièrement celles relatives à l'acquisition des fondements éthiques professionnels, à la conception et à la mise en œuvre de l'enseignement et des apprentissages, et à l'engagement de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire dans la communauté éducative. En outre, dans le cadre du tutorat mixte des étudiants fonctionnaires-stagiaires, les deux tuteurs contribuent conjointement au bon déroulement du processus d'alternance et à la prise en compte des besoins du stagiaire.

Véritable suivi de proximité, grâce à des temps réguliers d'échanges, le tutorat mixte permet une prise en compte efficace des besoins de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire. Il

¹⁰ Lien du site web: http://www.espe-lr.fr/images/PDF/Onglet-Formation/Master-MEEF-1er-degre/Stage-SOPA/livret_conseillers_pedagogiques_SOPA_SPA_2014_2015.pdf

Dans le 1^{er} degré, le stage se compose d'une période de pratique accompagnée en école d'au moins huit semaines, et d'une autre période dans une structure de formation hors du cadre de l'éducation nationale, ou dans une école à l'étranger.

constitue, à cet effet, une réponse adaptée aux difficultés soulevées par la diversité des étudiants

6.4.2 – Les acteurs du tutorat mixte et leurs missions

Le tuteur de terrain

Le tuteur de terrain est un enseignant expérimenté reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques et son engagement dans le système éducatif (cf BO. BO n°25 du 19 juin 2014).

• Le tuteur universitaire

Le BO n°25 du 19 juin 2014 précise que « l'accompagnement du stagiaire sera en outre renforcé, dans le cadre d'un tutorat mixte. Un tuteur sera ainsi désigné par l'ESPE pour assurer le suivi du stagiaire tout au long de son cursus. »

Le tuteur universitaire est un formateur qui intervient au titre de la partie universitaire de la formation (enseignant-chercheur, enseignant à temps plein ou partagé, PFA, DEA, ...). Il appartient à l'équipe pédagogique du parcours du Master MEEF et assure, en général, un enseignement en 2^{ème} année de ce master.

• Quelles sont leurs missions?

- o « Le rôle des tuteurs en termes d'accueil et d'accompagnement des stagiaires est essentiel au bon déroulement de l'année de stage.
- Ils participent à l'accueil du stagiaire avant la rentrée ou le jour de la prérentrée
- o Ils leur apportent une aide
 - à la prise de fonction,
 - à la conception des séquences d'enseignement,
 - à la prise en charge de la classe.
- O Ils apporteront tout au long de l'année conseil et assistance aux stagiaires, sur la base
 - de leur propre expérience,
 - de l'accueil des stagiaires dans leur classe,
 - de l'observation de ces derniers dans les leurs ».

Dans le bulletin officiel, le texte ci-dessus concerne le tuteur de terrain. On peut cependant utilement le décliner pour préciser les missions des tuteurs universitaires, qui sont sensiblement les mêmes.

Ensemble, les deux tuteurs s'assurent de la bonne intégration de l'étudiant fonctionnairestagiaire sur son lieu d'exercice professionnel. Ils l'aident à prendre ses fonctions et à percevoir clairement ses missions.

Leur accompagnement utilise différentes modalités : accueil en classe (pour le tuteur de terrain), visites (dont certaines sont effectuées conjointement), moments de concertation, etc. Il se caractérise par :

- l'analyse concertée des besoins et de la pratique de l'étudiant en situation d'enseignement ou d'exercice professionnel ;
- la prise en compte du contexte et une individualisation de l'approche prenant en compte les conditions d'exercice, le statut et la situation de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire ;
- la programmation d'un travail collaboratif de suivi et de développement professionnel progressif s'appuyant sur des outils partagés.

Ensemble toujours, ils assurent une mission d'évaluation. Formative d'abord mais également sommative dans la mesure où, en fin d'année, le tuteur de terrain informe l'inspection du développement des compétences de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire et le tuteur universitaire évalue le stage dans le cadre de l'UE correspondante du master.

Ensemble enfin, ils peuvent solliciter, si besoin, la mise en place d'un DASC (dispositif d'aide, de soutien et de conseil) auprès des autorités compétentes (voir section 6.4). Dans ce cas, c'est avec eux que s'élabore un diagnostic partagé et que se décident les modalités de l'aide.

Le tuteur terrain constitue une ressource première pour la prise en charge de la classe pour les étudiants fonctionnaires-stagiaires, la prise en charge du centre de ressources pour les étudiants fonctionnaires-stagiaires documentalistes ou la prise en charge du service de vie scolaire pour les étudiants fonctionnaires-stagiaires CPE.

Il assure le suivi de proximité de l'étudiant-stagiaire par des observations régulières en situation d'enseignement ou d'exercice professionnel. Il accueille, à plusieurs reprises, l'étudiant-stagiaire dans sa classe. Il l'aide l'étudiant-stagiaire à s'intégrer et à s'impliquer dans le travail des équipes pédagogiques et éducatives.

De son côté, le tuteur universitaire veille particulièrement à ajuster le parcours de formation de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire en fonction des besoins spécifiques repérés lors du tutorat. Il favorise ainsi la mise en place de situations de formation propices au développement des compétences d'analyse réflexive de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire.

6.4.3 – Des références et outils communs

• Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013)

C'est l'outil de référence pour le suivi, l'accompagnement et l'évaluation de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire ainsi que pour le travail du binôme de tuteurs. Il est le vecteur de la construction de la culture commune des acteurs de la formation. En appui de ce référentiel, le tutorat mixte s'exerce dans des temps de concertation et de travail collaboratif, des interventions et visites conjointes en établissement. L'ensemble contribue à l'évaluation en continu du développement des compétences attendues.

• Grilles d'évaluation

Des outils communs permettent d'accompagner et de structurer le travail du binôme de tuteurs : grilles d'observation, fiches de visite et de bilan de stage, éventuellement portfolio numérique ou carnet de stage. L'ensemble de ces outils communs contribue à l'évaluation conjointe de l'étudiant-stagiaire.

• Rencontre et formation des tuteurs

En tout début d'année scolaire est organisée une rencontre au niveau des parcours des tuteurs (« terrain » et « universitaire »), des PFA (pour le second degré), du responsable de parcours et de l'inspecteur référent. Une seconde rencontre de ces acteurs de la formation est organisée en début d'année civile.



• Calendrier du tutorat mixte

Les deux tuteurs doivent être désignés au plus tôt : le tuteur « terrain » doit être désigné pour la rentrée scolaire tandis que le tuteur universitaire doit l'être au plus tard le 15 septembre. Un calendrier est établi dès le début d'année afin de planifier la fréquence des activités à réaliser.

6.5- Dispositif d'aide, de soutien et de conseil (DASC)

Conformément au dossier déposé en 2013, nous avons mis en place cette année le **dispositif d'aide, de soutien et de conseil** (DASC) pour des fonctionnaires stagiaires en difficulté importante.

o Principe de fonctionnement :

Les UE d'accompagnement de stage ont vocation à apporter l'aide nécessaire aux débutants que sont les fonctionnaires stagiaires mi-temps dans la préparation et la conduite des séquences d'apprentissage ainsi que dans l'organisation et la régulation du groupe-classe. Elles sont complétées par un ensemble de visites en classe réalisées dans le cadre du tutorat mixte. Cependant, dans certains cas, les difficultés peuvent être telles que cet accompagnement peut s'avérer insuffisant. Il convient dès lors de mettre en œuvre un niveau d'aide à la fois plus important et plus personnalisé : le DASC.

o Mise en œuvre :

Qui?

La mise en place du DASC peut être demandée par toute personne effectuant une action de formation auprès du stagiaire concerné : tuteur terrain, tuteur universitaire, autre formateur ESPE, CPC ou IEN pour le 1^{er} degré, PFA, IPR ou chef d'établissement pour le 2nd degré. Il peut également être demandé par le stagiaire lui-même.

Quand?

Dès que le besoin s'en fait sentir, tout au long de l'année, même si le dispositif devrait surtout trouver son utilité et sa place lors du premier trimestre.

Comment?

En informant systématiquement et sans délai le stagiaire lui-même, bien sûr, ainsi que :

- pour le 1^{er} degré : l'IENA et le responsable du site concerné ;
- pour le 2nd degré : l'IPR et l'IEN, le chargé de mission des stages à l'ESPE-LR et le responsable de parcours concerné.

Sous quelle forme?

Avec la mise en place d'un écrit précisant :

- la situation ou l'événement à l'origine du DASC (visite, appel de détresse du fonctionnaire-stagiaire, etc.) ;
- les éléments de constat et de diagnostic, partagés avec le fonctionnairestagiaire, relatifs aux difficultés en cause (référence aux six champs de compétences du portfolio);
- les points d'appui potentiels (référence aux six champs de compétences du portfolio) ;
- les acteurs concernés (tuteurs, etc.) ;
- les formes d'aide souhaitées ainsi que leur temporalité.



La mise en place d'un DASC ne peut pas être réalisée sans l'accord du fonctionnaire stagiaire. Une information à destination des fonctionnaires stagiaires sera réalisée en tout début d'année afin de bien expliquer ce qu'est un DASC et montrer, sur la base du bilan qui sera réalisé en fin d'année universitaire, le bénéfice que peut en tirer un fonctionnaire stagiaire. Ce dispositif a concerné lors de sa première année de mise en place (2014/2015) 30 étudiants dans le 1^{er} degré et 12 dans le second degré.

7- Tronc commun

Les enseignements de tronc commun existent au sein des différentes maquettes MEEF de l'ESPE_LR depuis maintenant deux ans pour ce qui concerne l'année de M1 et depuis un an pour le M2. Le dossier d'accréditation précédent, déposé en juillet 2013, décrivait les grandes lignes des UE de tronc commun dont les contenus étaient fondamentalement ceux du cadre national des formations. Ces UE ont pour fonction, en M1, de faire connaître le système éducatif et les valeurs qui sont les siennes. Elles visent également à amener les étudiants à développer leur réflexion sur les grandes problématiques qui traversent l'école et les disciplines (théories des apprentissages, aide aux élèves, relation aux parents, etc.). En M2, elles sont au cœur de l'accompagnement à la prise de fonction en responsabilité. Elles visent le développement progressif de la professionnalisation, en particulier par la mise en situation d'analyse réflexive des enseignants débutants dans le cadre de l'alternance entre le lieu d'exercice et l'université.

Quelques caractéristiques spécifiques au tronc commun du 2nd degré peuvent être ici mises en avant :

- Les UE de tronc commun réunissent dans les mêmes groupes des étudiants de disciplines différentes afin de pouvoir créer une culture commune.
- Ces UE sont réalisées en M2 en établissements scolaires regroupant les fonctionnaires stagiaires d'un bassin et impliquant les équipes de direction et certains enseignants de ces établissements.
- Un autre élément de synergie est souhaité mais des problèmes de logistique le rendent difficile : il s'agit du regroupement des étudiants du 1^{er} et 2nd degré. Néanmoins, nous prévoyons d'aménager dès l'année prochaine des moments où étudiants de 1^{er} et 2nd degré se retrouvent.

Au terme de ces deux années de fonctionnement, un bilan peut être fait sur lequel appuyer un certain nombre d'améliorations. Pour le premier degré, des séminaires académiques réguliers permettent de faire évoluer les UE de tronc commun. Pour le second degré, une réunion organisée dans un cadre pluriel réunissant responsables des UE de tronc commun, responsables des parcours, inspecteurs référents et chefs d'établissement accueillant le tronc commun du M2 se tient chaque année afin de faire un bilan de cette UE suivie par tous les étudiants et de proposer des évolutions.

D'abord, il convient de souligner la satisfaction globale des différents acteurs (responsables, formateurs, étudiants) à propos de la conception et de la mise en œuvre de ces UE, pourtant difficiles à organiser pour le second degré puisqu'impliquant plus de 500 étudiants. C'est sur une base déjà solide que les différentes améliorations envisagées ci-après pourront être mises en place. Il faut également préciser qu'à la date d'aujourd'hui, les différents processus d'évaluation de ces UE ne sont pas encore complètement achevés et qu'un état des lieux circonstanciés ne sera disponible que dans quelques semaines. Par exemple, un questionnaire portant sur les UE de tronc commun a été distribué à tous les fonctionnaires-stagiaires 2nd degré (plus de 400) et est actuellement en cours de passation pour certains groupes et de traitement pour d'autres.



Les pistes d'améliorations peuvent être pensées autour de trois domaines suivants :

7.1- Volume et distribution horaires

- Dans le premier degré:

- o les volumes consacrés au tronc commun en M1 augmentent légèrement puisque nous passerons l'année prochaine de 112 à 118 heures (environ 5% de plus);
 - o aucun changement en M2 (52 heures)

- Dans le second degré:

o Le volume horaire augmente de 20% en M1 et en M2 sans en modifier le positionnement (passage de 25h à 30h pour chacune des UE de tronc commun).

En résumé : des volumes plutôt en légère progression

7.2- Contenus et réorganisations programmatiques

- Dans le premier degré :

- o en M1, les contenus travaillés ont globalement donné satisfaction. En phase avec le cadre national des formations et avec les attendus du CRPE, ils devraient peu évoluer. Ils feront malgré tout une place plus importante à certaines thématiques primordiales comme la laïcité ou l'égalité filles-garçons ;
- o en M2, un nouveau module de 6h apparaît explicitement dans les maquettes: Faire vivre les valeurs de la République et de la laïcité. Pour le reste, les visées de formation restent les mêmes, à savoir: rendre les étudiants-stagiaires capables de concevoir, mettre en œuvre et analyser la dimension transversale de leurs pratiques. Pour cela, aborder et traiter les thèmes professionnels prioritaires du point de vue d'enseignants débutants dans le métier en les organisant temporellement en fonction de l'évolution de leurs préoccupations et en montrant des transformations professionnelles possibles.

- Dans le second degré :

- o en M1, les contenus demeurent inchangés, avec comme pour le 1^{er} degré, une focalisation plus marquée sur les questions de laïcité, de valeurs et d'égalité filles-garçons. Un lien a été institué en 2014/15 entre l'UE de tronc commun et le stage SOPA qui débute après les vacances d'automne : il sera maintenu.
- o en M2, si les contenus restent globalement les mêmes, quelques changements devraient voir le jour : augmenter le travail sur les pratiques réelles des fonctionnaires-stagiaires ; consacrer un module spécifique à la laïcité ainsi qu'aux questions d'orientation. Enfin, le module Corps et voix, optionnel jusque-là, devient obligatoire pour tous les fonctionnaires-stagiaires.

En résumé : quelques modifications qui concernent essentiellement des changements relatifs à la laïcité et aux valeurs républicaines qui gagnent en volume et devraient sûrement être traitées dans une organisation conjointe 1^{er} & 2nd degrés. Le module « Corps et voix » devient obligatoire.



8- Recherche

Comme tout master, les masters du domaine EEF (enseignement, éducation, formation) doivent être adossés sur les recherches relevant de ce domaine. La structuration de la recherche en Enseignement, Education et Formation est donc un enjeu essentiel pour l'ESPE. Comme nous l'avions indiqué dans le projet déposé en 2013, nous envisageons pour cela de créer une Structure Fédérative de Recherche (SFR) sur un modèle proche de celui adopté par l'ESPE Midi-Pyrénées.

Dans le périmètre de l'ESPE Languedoc Roussillon, il existe une tradition ancienne et reconnue de recherche en didactique des disciplines, en éducation et en formation. La première étape a été d'identifier les unités et les partenaires susceptibles de participer à une structure fédérative de recherche, et de prendre les premiers contacts.

Une centaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs publiant dans le domaine EEF sont localisés dans différentes entités de recherche, laboratoires spécialisés (LIRDEF (Laboratoire Interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation- EA 3749-UM2-UM3, 56 Enseignants-Chercheurs ou Chercheurs (EC ou C)), ou équipes intégrées dans des unités comme l'IRCL (Institut de Recherche sur la Renaissance, l'âge classique et les lumières UMR 5186-UM3, CNRS, 15 EC et C), PRAXILING (UMR de sciences du langage 5267 CNRS-UPVM, 5 EC ou C), EPSYLON (Dynamique des capacités humaines et des conduites de la santé EA 4556-UM3,UM,USE, 9 EC et C), EMMA (Études montpelliéraines du monde anglophone-EA 741-UM3, 4 EC et C), DIPRALANG (Laboratoire de Linguistique diachronique, de sociolinguistique et de didactique des langues- EA739-UM3, UM, 5 EC), I3M (Institut de mathématique et modélisation de Montpellier UM 5149 UM-CNRS, 5 EC), VECT (VECT-Mare Nostrum Voyages, Echanges Confrontations et Transformations, EA2983-11EC ou C).

Plusieurs partenaires viendront en outre en appui au développement et/ou à la diffusion et la valorisation de la recherche. Le rectorat, notamment via le Plan Académique de Formation, et via les missions du CARDIE, est un acteur important pour la diffusion des résultats de la recherche auprès des enseignants. Au sein de l'université de Montpellier, le service du patrimoine et l'institut de Botanique offrent des ressources précieuses pour le développement des recherches via leurs liens avec différentes équipes. La région bénéficie en outre de la présence d'un IREM très actif, localisé à Montpellier, avec une antenne à Perpignan, qui contribue au développement et à la diffusion des recherches sur l'enseignement des mathématiques et des enseignements pluridisciplinaires scientifiques. Plusieurs équipes entretiennent en outre des liens étroits avec l'Institut Français d'Education; en particulier par la mise en place de Léa.

Il faut noter également que les recherches développées dans les différentes équipes s'appuient sur des réseaux nationaux et internationaux en Europe (Allemagne, Belgique, Suisse, Italie, etc.), en Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Chili) et du Nord (Canada et USA), Afrique francophone, notamment le Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) et dans une moindre mesure en Asie (Vietnam). Réseaux matérialisés par des conventions cadres, des programmes de recherches conjoints, des mobilités enseignantes et étudiantes, un soutien des institutions (Conseil de l'Europe, Commission européenne, DGLFLF).

La seconde étape est de définir la mission et le projet scientifique de la SFR.

La mission de cette structure fédérative sera de renforcer les échanges entre les différentes équipes, de lutter contre l'isolement de certains chercheurs, d'accroitre la visibilité des recherches et de favoriser le transfert des résultats des recherches au sein de la formation des enseignants (primaire, secondaire et supérieur) tant initiale que



continue. Ceci permettra en particulier de renforcer et d'actualiser la place de la recherche dans les maquettes des Masters MEEF, et dans les formations de formateurs.

Le projet scientifique se déclinera en quatre axes principaux, qui seront articulés :

- Axe 1 : Les recherches sur les contenus d'enseignement, aux interfaces avec les disciplines de référence et les didactiques disciplinaires ;
- Axe 2 : Les recherches sur l'élaboration de dispositifs et d'instruments pour l'enseignement et la formation, en particulier le développement d'ingénieries didactiques et d'applications numériques.
- Axe 3 : Les recherches sur le travail de l'enseignant, sur les interactions didactiques en situation et sur les gestes professionnels.
- Axe 4 : Les recherche sur les publics à besoin particuliers : élèves ou étudiants en situation de handicap ; élèves ou étudiants nouvellement arrivés en France ; élèves ou étudiants en situations de plurilinguisme ; prise en compte de la diversité culturelle.

La richesse de la recherche dans le domaine de la formation et l'éducation en Languedoc Roussillon constitue évidemment un atout majeur pour notre ESPE et nous avons l'ambition de faire en sorte que l'existence de l'ESPE-LR contribue à son développement et à son rayonnement.

9- Budget Projet

9.1- Principe d'estimation des contributions des universités

9.1.1- Déclaration des heures enseignées dans les différentes mentions de master.

- Seules les heures présentes dans les maquettes validées par l'Etat sont prises en compte, les universités ont la possibilité d'inclure dans leur déclaration des heures en non présentiel dont le référentiel des services.
- Le nombre d'heures reconnu dans le financement des formations correspond à des maquettes dont le volume horaire de présentiel (M1+M2) est compris entre 800h et 850h. Tout volume horaire supérieur à ce volume horaire ne sera pas reconnu dans le budget de l'ESPE-LR.
- Chaque université déclare les heures effectivement réalisées sachant que les règles de dédoublement des cours magistraux sont fixées à au moins 200, celui des TD à au moins 35, des TP à 20 et du terrain à 10. Lorsque les heures de cours sont réalisées à un petit effectif, elles sont comptées comme des heures de TD.
- L'heure d'un enseignant-chercheur, enseignant permanent ou vacataire est valorisée à hauteur de 200 euros, cette valeur prend en compte le fait qu'environ 20% des enseignements sont réalisés par des vacataires ou des personnels réalisant des heures complémentaires.
- Pour les heures mutualisées avec des masters autres que les masters MEEF, une règle de proportion est réalisée pour estimer leur coût.

9.1.2- Documentation (MS-Fonctionnement)

- BIU de Montpellier et BU de l'Unîmes: 200 euros par étudiant.
- BU UPVD : 294 euros par étudiant



- Pour les bibliothèques des sites
 - 1^{er} degré, UF2 et UF8: 347 euros par étudiant
 - 2nd degré hors UF2 et UF8 Montpellier : 79 euros pour parcours montpelliérain qu'il faut rajouter au 200 euro BIU

9.1.3- Les BIATSS assurant le suivi des formations (hors entretien locaux et gestions bibliothèque)

Valorisation des ETP: Catégorie A: 70000 euros, Catégorie B: 50000 euros et Catégorie C: 39000 euros.

9.1.4- L'immobilier et Fonctionnement et investissement hors entretien locaux, documentation, hors investissement lourd.

- Valorisation au m²: 60 euros intégrant la masse salariale Sont prises en compte toutes les surfaces concernées par ces formations (salle de cours, TD, TP, administration, couloir, autres installations utilisées par les étudiants pour leur formation...)
- o La limite du petit investissement est fixée à 15000 euros.

9.2- Estimation des contributions du rectorat

Pour le 1^{er} degré sont pris en compte pour le budget projet:

- Le coût des EAP
- Les indemnités des conseillers pédagogiques des étudiants de M1 MEEF et des étudiants de M2 MEEF non lauréats.
- Les décharges des PEMF, DEA, fonctionnaires stagiaires et contractuels C2 (pour 2013/14)
- Les frais de déplacement des professeurs stagiaires
- La compensation des droits d'inscription

Pour le 2nd degré sont pris en compte pour le budget projet:

- Le coût des EAP
- Les indemnités des conseillers pédagogiques des étudiants de M1 MEEF et des étudiants de M2 MEEF non lauréats.
- Les indemnités des tuteurs des fonctionnaires stagiaires
- La participation des IA IPR et enseignants
- Les décharges des fonctionnaires stagiaires et des contractuels C2 en 2013/14
- Les décharges des PFA
- Frais des déplacements des professeurs stagiaires
- Les frais de formation des tuteurs
- La compensation des droits d'inscription des M2 lauréats de concours

9.3- Budget projet 2015 validé

L'annexe 2 fournit les détails des contributions des différentes universités et du rectorat. Les tableaux ci-dessous en font une synthèse.



BUDGET TOTAL PROJET ESPE-LR

	PRES COMUE	UM1	UM2	UM3	Unîmes	UPVD	total Université	Rectorat 2013/24	Rectorat 2014/2015
F	40.000.6	57.434.6	0.004.453.6	400 400 6	4.450.6	470.000.6	2247.440.6		
Fonctionnement	40 000 €	57 434 €	2 884 153 €	190 489 €	4 452 €	170 882 €	3 347 410 €		
pourcentage									
Fonctionnement									
Université	1,2%	1,7%	86,2%	5,7%	0,1%	5,1%	100%		
BIATSS	10 000 €	41 139 €	2 785 950 €	227 588 €	1 950 €	99 500 €	3 166 127 €		
ENSEIGNANTS		213 000 €	4 638 319 €	848 577 €	36 800 €	425 434 €	6 162 130 €		
TOTAL MASSE									
SALARIALE	10 000€	254 139 €	7 424 269 €	1 076 165 €	38 750 €	524 934 €	9 318 257 €	16 894 330 €	28 697 112 €
% Masse Salariale									
entre universités	0,1%	2,7%	79,7%	11,5%	0,4%	5,6%	100%		

BUDGET PROJET 1^{er} degré

1er degré	PRES COMUE	UM1	UM2	UM3	Unîmes	UPVD	total Université	Rectorat 2013/24	Rectorat 2014/2015
Fonctionnement	25200	0	2266700	0	0	94896	2386796		
pourcentage									
Fonctionnement									
Université	1,1%	0,0%	95,0%	0,0%	0,0%	4,0%	100%		
BIATSS	6300	0	1986952	0	0	47016,48	2040268,48		
ENSEIGNANTS		0	3311854,2	0	0	31200	3343054,22		
TOTAL MASSE									
SALARIALE	6300	0	5298806,2	0	0	78216,48	5383322,71	9176558	14040742
% Masse Salariale									
entre universités	0,1%	0,0%	98,4%	0,0%	0,0%	1,5%			

Version validée par le CA de la COMUE du 30 juin 2015 **BUDGET PROJET 2nd degré et CPE**

	PRES						total	Rectorat	Rectorat
2nd degré et CPE	COMUE	UM1	UM2	UM3	Unîmes	UPVD	Université	2013/24	2014/201
F	14.000	F7 47 4	C17 157 -	400 400 7	4.450.5	75.000	000000		
Fonctionnement pourcentage	14 800 €	57 434 €	617 453 €	190 489 €	4 452 €	75 986 €	960 614 €		
Fonctionnement									
Université	1,5%	6,0%	64,3%	19,8%	0,5%	7,9%	100%		
				-					
BIATSS	3 700 €				1 950 €		1 224 062 €		
ENSEIGNANTS TOTAL MASSE		213 000 €	1 326 465 €	848 577 €	36 800 €	394 234 €	2 819 076 €		
SALARIALE	3 700 €	254 139 €	2 223 666 €	1 076 165 £	38 750 €	446.718.€	4 043 137 €	7 717 772 €	14 656 37
% Masse Salariale	3700 €	234133 6	2 223 000 €	10/0105€	30 / 30 €	4407106	4 043 137 6	77177726	14 030 37
entre universités	0,1%	6,3%	55,0%	26,6%	1,0%	11,0%	100%		
						20	7		
	5			300		30			